

RAPPORT DE SUIVI DE L'EXECUTION DES BUDGETS DU SECTEUR DE L'EDUCATION AU PREMIER TRIMESTRE 2020 (MEMP, MESFTP, MESRS)



Juillet 2020

Sommaire

Sommaire	1
Liste des sigles et abréviations.....	2
Liste des graphiques	3
Résumé exécutif.....	4
Introduction	5
Démarche méthodologique	7
I. Contexte de mise en œuvre des PTA 2020 du secteur de l'éducation	8
1.1 Principaux défis du Bénin dans le secteur de l'éducation	9
1.2 Changements intervenus dans le secteur de l'éducation.....	10
II. Présentation des programmes et allocations du secteur de l'éducation pour l'année 2020	12
2.1 Présentation du budget global du secteur de l'éducation	12
2.2 Présentation par nature économique du budget du secteur de l'éducation	13
2.3 Les différents programmes	16
2.4 Allocations par programme.....	19
2.5 Répartition des ressources par département	21
2.6 Sources de financement.....	22
III. Point d'exécution du budget du secteur de l'éducation au premier trimestre 2020	23
3.1 Exécution du budget à la fin du premier trimestre 2020.....	23
3.2 Exécution du budget par nature économique à la fin du premier trimestre 2020	25
3.3 Exécution du budget par programme budgétaire à la fin du premier trimestre 2020	27
3.4 Niveau d'exécution des dépenses sociales prioritaires à la fin du premier trimestre 2020...	27
3.5 Présentation du niveau de transfert FADeC.....	29
IV. Difficultés rencontrées dans l'exécution des PTA du secteur de l'éducation au 1er trimestre 2020	30
4.1 Les difficultés liées aux dépenses sociales prioritaires et au PTA.....	30
4.2 Les impacts du COVID-19 sur la mise en œuvre du PTA 2020.....	30
V. Stratégie et mesures correctrices envisagées ou mise en place pour améliorer l'exécution du PTA aux prochains trimestres	32
Conclusion	34

Liste des sigles et abréviations

AFD	: Agence Française pour le Développement
ABS	: Achat de Biens et Services
APLN	: Alphabétisation et Promotion des Langues nationales
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BID	: Banque Islamique de Développement
CERAF	: Centre d'Etude et de Recherche en Administration et Finance
CNE	: Conseil National de l'Education
DUT	: Diplôme Universitaire de Technologie
DSP	: Dépenses Sociales Prioritaires
DPPD	: Document de Programmation Pluriannuel des Dépense
DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel
EFTP	: Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
EPES	: Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur
FMI	: Fonds Mondial International
ESG	: Enseignement Secondaire et Général
FSD	: Fonds Social pour le Développement
GT	: Groupe Thématique
IUEP	: Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnels
LPE	: Lettre de Politique Educative
MEMP	: Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESTFP	: Ministère des Enseignements Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle
MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ODD	: Objectifs de Développement Durable
PAG	: Programme d'Actions du Gouvernement
PAP	: Projets Annuels de Performance
PC2D	: Programme de Croissance pour le Développement Durable
PASEC	: Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN
PME	: Partenariat Mondial pour l'Education
PDDSE	: Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PND	: Plan National de Développement
PSE	: Plan Sectoriel de l'Education
PTA	: Plan de Travail Annuel
UNICEF	: Programme des Nations Unies pour l'Enfant

Liste des graphiques

- Graphique 1 : Répartition intra-sectorielle du budget du secteur de l'éducation
- Graphique 2 : Dotation par nature économique du budget globale de l'éducation
- Graphique 3 : Dotation par nature économique du budget du MEMP
- Graphique 4 : Dotation par nature économique du budget du MESTFP
- Graphique 5 : Dotation par nature économique du budget du MESRS
- Graphique 6 : Allocations par programmes au MEMP année 2020
- Graphique 7 : Allocations par programme au MESFTP 2020
- Graphique 8 : Allocations par programme au MESRS 2020
- Graphique 9 : Répartition des ressources par département au MEMP de 2019 à 2020
- Graphique 10 : Point d'exécution du budget du MEMP au premier trimestre (2019,2020)
- Graphique 11 : Point d'exécution du budget du MEMP au premier trimestre (2019,2020)
- Graphique 12 : Point d'exécution du budget du MESTFP au premier trimestre
- Graphique 13 : Point d'exécution du budget du MESRS au premier trimestre
- Graphique 14 : Point d'exécution du budget du MEMP par nature économique
- Graphique 15 : Point d'exécution du budget du MESTFP par nature économique
- Graphique 16 : Point d'exécution du budget du MESRS par nature économique
- Graphique 17 : Point d'exécution du budget du MESRS par programme budgétaire
- Graphique 18 : Point d'exécution des dépenses sociales prioritaire au MESRS
- Graphique 19 : Prévisions des transferts FaDec de 2019 à 2020

Résumé exécutif

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du partenariat entre Social Watch Benin et l'UNICEF dans le domaine de la budgétisation sensible aux enfants. L'objectif général est de faire auprès des trois ministères en charge de l'éducation un suivi de l'exécution du budget et surtout des dépenses sociales prioritaires inscrites dans le portefeuille de chaque département ministériel pour le compte du premier trimestre de 2020. A la lumière des informations reçues des différents ministères, il ressort que le niveau d'exécution du budget au premier trimestre de 2020 du ministère des enseignements maternel et primaire est en dessous de 50% en termes de TEF comme en termes de TEP. De façon détaillée, il se présente comme suit : Prévision : 29 732 835 750 ; TEF : 22,42% ; TEP : 17,57%. Au MESFTP, pour une dotation annuelle de 87 892 981 000, le budget a été exécuté au premier trimestre à 21,22% de TEF pour un TEP de 12%. Pour une dotation annuelle de 63.769.890.000, le budget du MESRS a été exécuté au premier trimestre à un taux de 9,16% de base engagement contre une prévision de 25%.

En ce qui concerne les dépenses sociales prioritaires des trois ministères, les données disponibles sont celles du MESRS. Elles sont majoritairement logées dans le programme VIE DE L'ETUDIANT. L'exécution des DSP au niveau du MESRS se présente comme suit : (Dotation : 15 543 189 000 ; Montant ordonnancé : 1 540 814 226 ; TEP ; 19,05% ; TEF : 9,91%).

La faiblesse des taux d'exécution dans la mise en œuvre du PTA et des DSP est liée à un certain nombre de difficultés telles que : l'insuffisance des crédits pour l'ordonnancement des dépenses ; l'insuffisance de ressources matérielles, humaines, financières et le retard dans le décaissement des différentes tranches de la subvention de l'Etat. Ces difficultés ont été renforcées par la crise sanitaire du coronavirus.

Pour améliorer l'exécution du PTA aux prochains trimestres, les stratégies et mesures correctives suivantes sont recommandées : L'introduction des TICs (visioconférence) dans le monitoring des activités du ministères (codirs, revues, validation et autres ateliers) ; l'exécution des activités doit désormais tenir compte des réalités liées à la pandémie du coronavirus ; l'amélioration de la programmation et l'exécution des activités(cette mesure va permettre la reprogrammation et l'exécution diligente des activités qui n'ont pu être faites du fait des mesures de riposte au COVID-19).

Introduction

La structuration du secteur de l'éducation au Bénin a évolué au gré des changements politiques, ce qui n'a pas permis de préserver la stabilité dans l'organisation de l'éducation nationale. A partir de 2001, le secteur a connu un éclatement, se voyant dorénavant administré par trois (03) ministères¹. A ce jour, trois ministères que sont notamment le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) qui a actuellement en charge l'alphabétisation et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) tiennent les rênes du secteur de l'éducation au Bénin.

L'évaluation du premier Plan décennal de développement du secteur de l'éducation (PDDSE 2006-2015) effectué en 2013, a révélé des progrès mais aussi des dysfonctionnements.

Le nouveau Plan Sectoriel de l'Education (PSE) post 2015 a été réalisé suite à l'organisation du deuxième Forum sur le secteur de l'éducation en décembre 2014. Le PSE post 2015 a été élaboré pour apporter des mesures correctives aux dysfonctionnements relevés et ambitionne d'assurer un arrimage et une cohérence avec le PAG et le PND 2018-2025. L'élaboration d'une lettre de politique éducative et de formation est apparue nécessaire afin de servir d'ancrage stratégique à la mise en œuvre du nouveau Plan post 2015.

Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) adopté en octobre 2016, a inscrit l'éducation dont il vise à améliorer les performances dans le pilier 2 relatif à la transformation structurelle de l'économie afin que les ressources humaines soient dotées de capacités nécessaires pour impulser le développement durable du pays.

Dans le but d'accélérer l'atteinte des objectifs de l'ODD 4 à l'horizon 2030, qui vise à « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* », le gouvernement béninois a entrepris de nombreuses réformes dans le secteur de l'éducation.

Pour contribuer qualitativement à l'amélioration de la gouvernance publique, Social Watch Bénin en partenariat avec l'UNICEF, réalise chaque année depuis 2018, avec les acteurs du secteur, un suivi budgétaire au niveau des ministères sociaux dont ceux des trois ordres de l'éducation.

¹ Décret 2001-170 du 7 mai 2001 portant Organisation du gouvernement

Le présent rapport fait l'analyse de l'exécution des budgets et des dépenses sociales prioritaires au premier trimestre 2020. Il aborde les points suivants :

- Contexte de mise en œuvre du PTA 2020 du secteur de l'éducation ;
- Présentation des programmes et allocations du secteur de l'éducation pour l'année 2020 ;
- Point d'exécution du budget des trois ministères de l'éducation au premier trimestre 2020 ;
- Difficultés rencontrées dans l'exécution des PTA du secteur de l'éducation au 1er trimestre 2020 ;
- L'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur l'exécution budgétaire au premier trimestre ;
- Stratégies et mesures correctives envisagées ou mise en place pour améliorer l'exécution du PTA aux prochains trimestres.

Démarche méthodologique

La rédaction du rapport est faite selon une approche participative. Elle est subdivisée en trois grandes étapes :

➤ **Revue documentaire basée sur les documents budgétaires sectoriels**

Elle a été l'étape la plus longue et a duré sur toute la période de l'activité. Elle a consisté à prendre connaissance des différents documents numériques/papiers (Loi de finance gestion 2020 ; le DPBEPP ; le DPPD, les PTA, la loi d'orientation sur l'éducation, le PAG, le PC2D...) susceptibles de nous renseigner sur trois grands points :

- Ce que disent les textes en matière d'éducation au Bénin ;
- Ce qui est prévu d'être fait pour le premier trimestre de 2020 ;
- Ce qui est réellement fait pour le premier trimestre de 2020.

➤ **Collecte de données sur l'exécution du budget au premier trimestre avec un accent sur les dépenses sociales prioritaires et les impacts du COVID**

Elle s'est déroulée en deux temps. Dans un premier temps, un outil de collecte de données a été envoyé aux différents ministères, qui fut renseigné et renvoyé aux Groupes Thématiques. Dans le second temps, des entretiens ont eu lieu avec les différents chargés de suivi-évaluation/leurs assistants. Les entretiens étaient physiques lorsque les acteurs sont disponibles à recevoir les membres des GT. Ils étaient téléphoniques pour ceux qui n'étaient disponibles à recevoir physiquement les membres des GT. Ces entretiens ont permis de confirmer ou d'infirmer certaines informations issues de la revue documentaire.

➤ **Elaboration du rapport**

La rédaction du rapport fut la dernière étape du travail. Elle a consisté à faire la synthèse des différentes informations reçues (de la revue documentaire aux entretiens), de les analyser et interpréter afin de dégager les écarts entre ce qui est prévu pour être fait et ce qui est effectivement fait pour la période définie. Il propose des pistes de solutions pour corriger les dysfonctionnements observés.

I. Contexte de mise en œuvre des PTA 2020 du secteur de l'éducation

La mise en œuvre des PTA 2020 des ministères de l'éducation est en cohérence avec la politique nationale (notamment la Lettre de Politique Educative) et les orientations du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE). Elle est caractérisée par la poursuite des réformes engagées depuis 2017 dans le secteur et la perspective de relever les principaux défis de la nouvelle politique sectorielle d'éducation envisagée à l'horizon 2030. Ces défis peuvent être résumés en six points ci-après :

- *Satisfaire la demande éducative quantitative et qualitative croissante pour la population post-éducation de base ;*
- *Freiner la déperdition scolaire persistante et pallier le faible niveau d'alphabétisation des adultes ;*
- *Réduire les disparités régionales et de genre dans l'accès à l'éducation ;*
- *Améliorer la qualité et l'efficacité externe du système éducatif : former des citoyens entrepreneurs créatifs pour les métiers d'avenir ;*
- *Assurer une meilleure gestion des financements axée sur les résultats et la reddition des comptes ;*
- *Renforcer le leadership politique et stratégique de l'État pour un partenariat efficace avec le secteur privé et les acteurs nationaux et internationaux².*

La pandémie du coronavirus qui a fait son apparition en décembre 2019 à l'échelle mondiale, n'a pas laissé en marge le Bénin. A l'instar de tous les Etats du monde, le Bénin a dû prendre des mesures barrières et certaines dispositions pour faire face à la crise. Dans le secteur de l'éducation, l'année académique 2019-2020 a été largement perturbée par les dispositions sécuritaires prises à l'égard de la Covid-19.

En effet, le calendrier académique des trois ordres d'enseignement a dû être réaménagé dans un but sécuritaire et de protection. Ce qui a entraîné un impact négatif certain dans le déroulement normal des activités prévues au PTA et dans la mobilisation des ressources financières y relatives.

La reprise des classes effectuée le 11 mai 2020 sur toute l'étendue du territoire national a nécessité la mise en place de dispositifs de lavage des mains et la distribution de masques nécessitant des coûts supplémentaires.

² Benin 2018-programme sectoriel-education-tome2.pdf

Onze (11) programmes sont en cours d'exécution dans le secteur de l'éducation depuis 2014 notamment trois (03) au MEMP ; quatre (04) au MESFTP et quatre (04) au MESRS.

Il convient de rappeler que les dysfonctionnements occasionnés par la survenance de la crise sanitaire de la Covid-19, n'ont pas permis aux acteurs des sous-secteurs concernés d'opérer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des PTA au premier trimestre 2020, ce qui explique par endroits, la non disponibilité des informations qui faciliteraient une bonne analyse.

1.1 Principaux défis du Bénin dans le secteur de l'éducation

Le secteur de l'éducation se trouve principalement confronté au défi majeur de la coordination et de la gouvernance.

➤ **Au MEMP**

Dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire, les défis ci-après se présentent :

- L'indisponibilité à temps des ressources pour accompagner la mise en œuvre des actions ;
- Le contrôle des établissements privés ;
- La reddition des comptes par les communes relativement aux ressources qui leurs sont transférées dans le cadre de la décentralisation ;
- Le dialogue social ;
- La persistance des disparités régionales en matière de scolarisation, de maintien à l'école ;
- Le faible niveau en français et en mathématiques des apprenants dans les écoles ;
- Le taux de qualification des enseignants pas encore satisfaisant (moins de 90%).

➤ **Au MESTFP**

Le MESTFP est confronté à des défis permanents liés à l'accès, l'équité et la qualité de l'offre éducative. Malgré les efforts faits par l'Etat dans l'allocation des ressources, le ministère continuera à faire face aux défis relatifs à :

- L'accroissement de la capacité d'accueil des lycées et collèges du sous-secteur pour tenir compte du flux provenant du primaire ;
- L'optimisation de la qualité de la formation dans nos établissements ;
- L'amélioration des conditions de travail dans l'administration pour un meilleur pilotage ;
- L'amélioration des actions en faveur des filles et des déscolarisés précoces ;
- La mise en œuvre des actions concrètes et efficaces pour la promotion de l'emploi des jeunes et de l'alphabétisation des populations ;

- L'accès aux programmes d'alphabétisation et de promotion des langues nationales ;
- La qualité des enseignements/apprentissages en lien avec le temps d'apprentissage ;
- Le renforcement des capacités des facilitateurs et du personnel d'encadrement ainsi que la reconnaissance et la prise en compte de leur statut par l'Etat ;
- L'adaptation des méthodes andragogiques/pédagogiques en fonction des spécificités des groupes cibles.

➤ **Au MESRS**

Dans le secteur de l'enseignement supérieur, les défis pour le Bénin sont :

- La bonne conduite des politiques publiques de l'enseignement supérieur ;
- Le soutien à la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- La gestion des flux ;
- La qualité de l'enseignement ;
- L'employabilité ;
- La professionnalisation et l'adaptation des produits et services offerts ;
- Le renforcement du partenariat et de visibilité de l'institution.

1.2 Changements intervenus dans le secteur de l'éducation

Les changements intervenus dans le secteur de l'éducation sont l'œuvre des réformes engagées par le gouvernement dans l'opérationnalisation du Plan Sectoriel de l'Education post 2015 et du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education au Bénin (PDDSE). De façon générale, on note la mise en place du Conseil National de l'Education ;

➤ **Au MEMP**

- Le bouleversement du calendrier scolaire lié à la Covid 19 ;
- La prise en charge des frais de scolarité des écoliers ;
- Le renforcement des cantines scolaires ;
- L'augmentation pour la rentrée scolaire 2019-2020, des allocations pour l'alimentation des écoliers et l'hygiène à l'école ;
- Les réaffectations des crédits à d'autres activités non planifiées dues au Covid19.

➤ **Au MESTFP**

- L'élaboration de la stratégie de l'EFTP (Enseignement et Formation Techniques et Professionnels) ;
- La mise en œuvre du Plan d'urgence de l'EFTP ;
- La mise en œuvre du plan d'urgence de relance des établissements publics de l'ESG ;
- La mise en place d'un plan de renforcement des capacités des enseignants ;

- Le Guide d'implémentation de la vie scolaire qui contient les outils pour la mise en œuvre de la vie scolaire ;
- La Décentralisation et déconcentration du MESTFP à travers le plan de Décentralisation et de Déconcentration (Plan 2D) ;
- La Politique de manuels scolaires du Ministère : Elle vise l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

➤ **Au MESRS**

- La création des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnels (IUEP) décret N°2017-131 du 27 février 2017. La formation, orientée vers des corps de métier, est plus pratique que théorique et dure 2 années académiques à l'issue desquelles est décerné un diplôme, le diplôme universitaire de technologie (DUT-Métier) ;
- L'organisation du Conseil Consultatif National de l'Enseignement Supérieur et la poursuite de l'assainissement de l'environnement des EPES pour une formation de qualité ;
- Le démarrage des travaux de construction du Centre d'Etude et de Recherche en Administration et Finance (CERAF) à l'Université d'Abomey Calavi ;
- Elaboration d'un plan de recrutement des assistants au profit des Universités Nationales du Bénin.
- Le maintien de la gratuité des droits d'inscriptions qui couvre près de 90 000 étudiants (non boursiers, non secourus et non-salariés) ; soit 70% des étudiants dans les domaines de la science, mathématique, lettre et droit ;
- Restructuration de la carte universitaire.

Ces changements ont eu des incidences certaines sur la mise en œuvre des PTA de chacun des trois ministères.

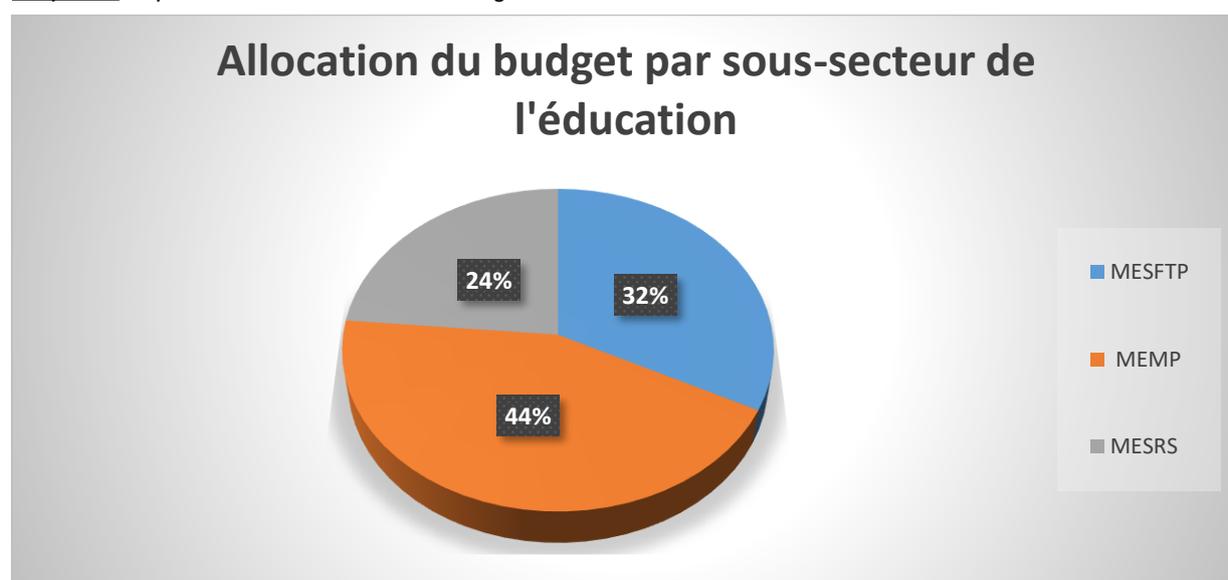
II. Présentation des programmes et allocations du secteur de l'éducation pour l'année 2020

Les programmes des trois (03) secteurs de l'éducation sont en conformité avec la politique nationale en matière d'éducation (2016-2021), le Programme d'Analyse des systèmes Educatifs de la Confemen (PASEC), et le Plan Décennal de Développement Post 2015. Avec l'installation du Conseil National de l'Education en Janvier 2020, les politiques publiques des trois ordres d'enseignements seront désormais définies et règlementées par cet organe en lien avec ses missions. De façon globale, les différents programmes du secteur de l'éducation concourent à l'atteinte de l'ODD 4.

2.1 Présentation du budget global du secteur de l'éducation

Pour la gestion 2020, le secteur de l'éducation s'est vu affecté un montant global de 270,6 milliards de francs CFA. Cette part allouée au secteur de l'éducation a connu une hausse de 8,2% en 2020 passant de 250 milliards en 2019 à 270,6 milliards. Le budget de l'éducation représente 19,6% du budget Général en 2020 contre 19,8% en 2019. Ces efforts du gouvernement témoignent de la priorité qu'il accorde à l'éducation et sont conformes à la recommandation du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) qui recommande aux pays d'allouer entre 15 et 20% de leur budget au secteur de l'éducation. Néanmoins, les 19,6% n'atteignent pas la cible de 24,5% prévue dans le Programme de Croissance de Développement Durable (PC2D).

Graphie1 : Répartition intra-sectorielle du budget du secteur de l'éducation

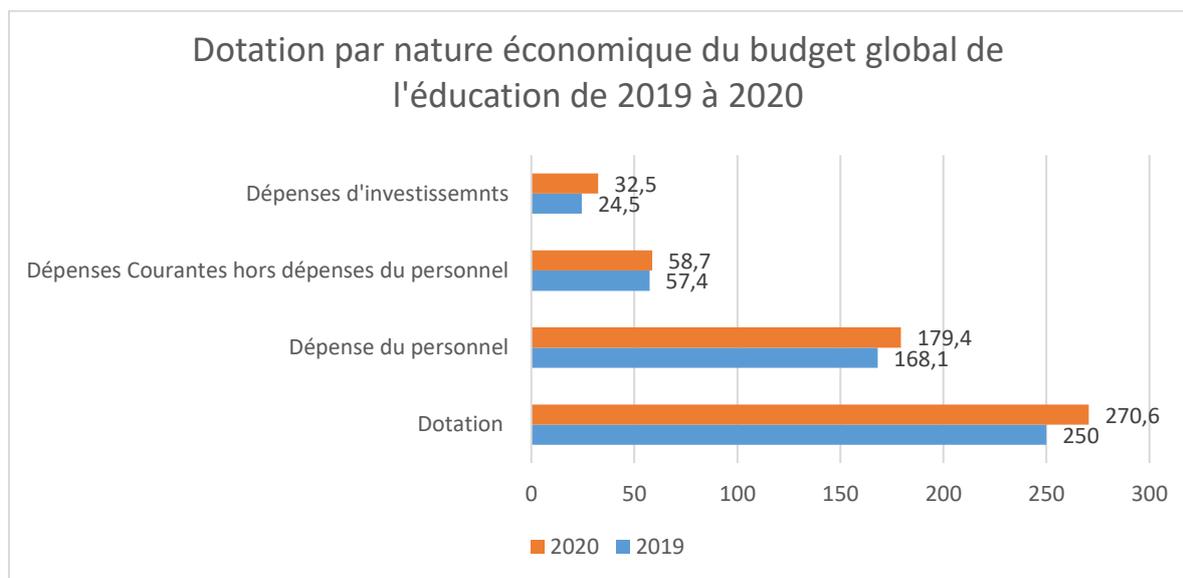


Source : PAP MEMP, MERS, MESFTP

L'analyse de la répartition inter-sectorielle du budget alloué au secteur de l'éducation en 2020 montre que le sous-secteur du MEMP se place en premier poste avec une allocation budgétaire de FCFA 118,9 milliards contre 114 milliards de FCFA en 2019 devant le ministère de l'enseignement secondaire avec 87,9 milliards contre 75 milliards en 2019. Le sous-secteur de l'enseignement supérieur a reçu la plus faible proportion du secteur avec un budget de FCFA 63,8 milliards contre 61 milliards en 2019. On note globalement une augmentation du budget de chaque sous-secteur, témoignant de la volonté du Bénin de faire converger ses efforts vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont le principal objectif relatif à l'éducation est : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Toutefois, il convient de noter que la part du budget du MEMP (44%) au budget global de l'éducation en 2020 ne répond pas aux recommandations du PME qui recommande que 45% du budget de l'éducation soit consacré à l'éducation primaire. Des efforts restent donc à faire dans ce sens pour s'aligner à cette recommandation.

2.2 Présentation par nature économique du budget du secteur de l'éducation

Graph 2 : Dotation par nature économique du budget global de l'éducation de 2019 à 2020



Source : PAP MEMP, MERS, MESFTP

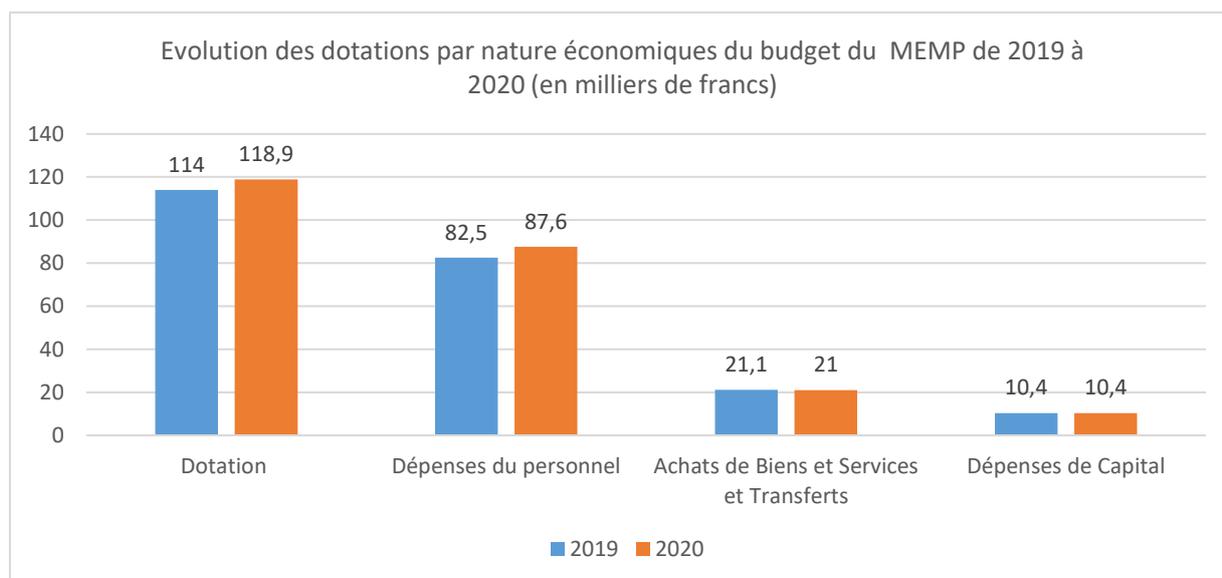
Plus de la moitié (50%) des dotations budgétaires allouées au secteur de l'éducation sont consacrées aux dépenses du personnel, soit 179,4 milliards représentant 66,3% en 2020 contre 67,3% soit 168,1 milliards de FCFA en 2019.

On note alors une baisse de la dotation de 1% en 2020 bien que les allocations consacrées aux dépenses du personnel aient augmenté de 11,3 milliards de FCFA.

Les dépenses courantes hors dépenses du personnel sont passées de FCFA 57,4 milliards de FCFA soit un taux de 22,9% en 2019 contre 58,7 milliards pour 21,7%. Les dépenses d'investissements ont connu une augmentation de 8% du budget du secteur passant de 24,5 milliards de FCFA à 32,5 milliards. A l'analyse du graphique, les dépenses du personnel prennent depuis 2019 le premier poste des allocations budgétaires du budget alloué à l'éducation. Aussi importantes qu'elles puissent l'être pour l'atteinte des objectifs fixés, les dépenses du personnel ne doivent cependant pas prendre le premier post des dépenses au détriment des dépenses en investissements qui en réalité permet la réalisation d'infrastructures nécessaires et qui résolvent de façon directe les difficultés des différents bénéficiaires. Le gouvernement doit donc chercher un équilibre entre ces deux postes de dépense afin que la réalisation de l'un ne surplombe l'autre.

➤ Au MEMP

Grphe 2 : Dotation par nature économique du budget du MEMP



Source : Lettre de notification de crédits (2015-2020)³

Pour la gestion 2020, le MEMP a reçu une dotation budgétaire de FCFA 118,9 milliards. Cette prévision présente un accroissement de 4,3% passant de 114 milliards en 2019 à 118,9 milliards. Les dépenses du personnel représentent 72,4% équivalent à 82,5 milliards en 2019 contre 73,6% pour 87,6 milliards en 2020 donc une hausse de 6,1%. Les dépenses courantes hors dépenses du personnel (achats de biens et services, transferts) occupent 18,5% pour un montant de FCFA 21,1 milliards en 2019 contre 17,7% et 21 milliards en 2020. Malgré un léger

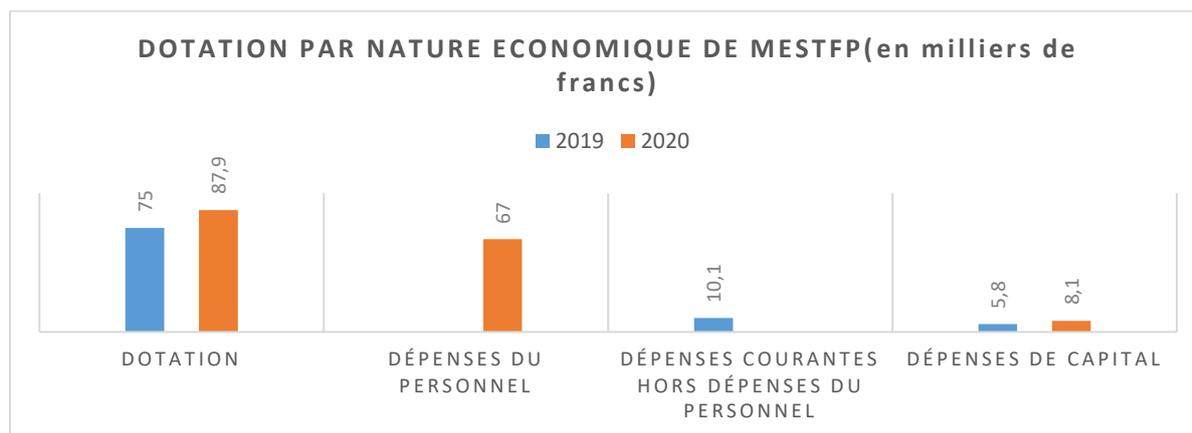
³ In Note provisoire d'analyse des secteurs sociaux.2020, P38

recul de 0, 4%, les dépenses en capital ont reçu la même part de 10, 4 milliards de FCFA respectivement en 2019 et en 2020.

En conclusion, les dépenses du personnel occupent 73% du budget du MEMP suivies des dépenses d'achat d'acquisition de biens et services et transferts. Les dépenses en capital représentent la plus faible proportion du budget avec environ 9%.

➤ Au MESTFP

Graphe 3 : Dotation par nature économique du budget du MESTFP

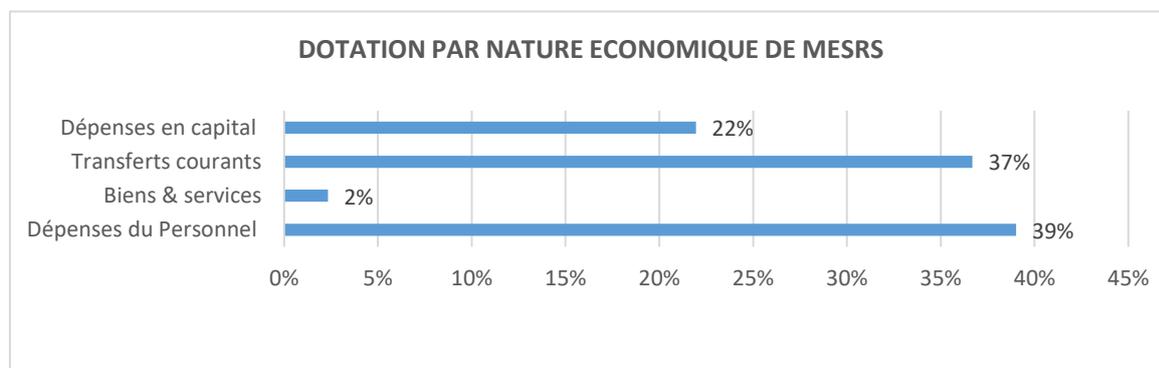


Source : PIP MESFTP, 2015-2020, calcul des auteurs⁴

La dotation annuelle du MESTFP en 2020 affiche un taux d'accroissement de 17,2% pour un montant de 87,9 milliards contre 75 milliards en 2019. Les dépenses courantes hors dépenses du personnel (ABS et transferts) connaissent également une augmentation de 1,2% (14,6%) de plus qu'en 2019 (13,4%). Les dépenses de capital sont passées de 5,8 milliards en 2019 pour 8,1 milliards en 2020, soit un accroissement de FCFA 2,3 milliards.

➤ Au MESRS

Graphe4 : Dotation par nature économique du budget du MESRS



Source : Lettre de notification de crédits (2015-2020)⁵

⁴ In Note provisoire d'analyse des secteurs sociaux.2020, P46

⁵ In Note provisoire d'analyse des secteurs sociaux.2020, P52

La prévision annuelle du budget du MESRS montre une hausse de 2,8 milliards passant d'un montant de FCFA 61 milliards en 2019 contre 63,8 milliards en 2020, soit un taux d'accroissement de 4,6%. Les dépenses en capital affichent un taux de 22% en 2020 contre 13,5% en 2019 montrant un souci de priorisation des investissements du gouvernement dans l'enseignement supérieur.

2.3 Les différents programmes

➤ **AU MEMP**

Le Projet Annuel de Performance (PAP) du MEMP décrit la répartition du budget par politique publique à travers les programmes budgétaires et les actions qui les composent. La répartition du budget du MEMP est structurée en trois (03) programmes à savoir :

- Le programme Pilotage et soutien aux services ;
- Le programme Accès, équité rétention ;
- Le programme Qualité des enseignements.

▪ **Le programme "PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES "**

Ce programme est tiré du plan de développement stratégique du secteur de l'éducation intitulé plan post 2015. Ce plan s'arrime parfaitement avec l'ODD 4 et le PAG en son axe stratégique n°5 (Amélioration des performances de l'éducation) du pilier 2 du PAG : Engager la transformation structurelle de l'économie. Ce programme institutionnel vise à soutenir les autres programmes par la coordination avisée et un engagement de qualité qui intègre aussi bien la bonne gestion des ressources du ministère, tant humaines que financières.

▪ **Le programme "ACCES, EQUITE RETENTION"**

Ce programme vise à créer toutes les conditions favorisant la scolarisation des jeunes écoliers, leur maintien à l'école en assurant la justice sociale et l'égalité des chances à tous sur toute l'étendue du territoire.

▪ **Le programme "QUALITE DES ENSEIGNEMENTS"**

Il vise à créer les conditions idoines qui favorisent une meilleure qualité des programmes d'études, des curricula ainsi que de meilleures méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Ce programme œuvre pour la garantie de la compétitivité des apprenants du cycle primaire au Bénin sur le marché des connaissances aussi bien dans la sous-région que dans le monde entier.

➤ **AU MESTFP**

Le PTA 2020 du MESTFP est subdivisé en quatre (04) programmes à savoir :

- Le programme Pilotage et soutien aux services du ministère,
- Le programme Enseignement secondaire générale (ESG),
- Le programme Enseignement et formation technique et professionnels (EFTP)
- Le programme Alphabétisation et promotion des langues nationales (APLN)

▪ **Le programme "PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DU MINISTERE"**

Au Bénin, la loi portant orientation de l'éducation nationale (loi n°2003-17 du 17 octobre 2003) dispose que l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir être et insiste sur la nécessité d'accorder une plus grande attention à l'éducation des filles, des personnes et des enfants en situation difficile. Ce programme vise à améliorer la gouvernance et les performances dans le sous-secteur des Enseignements Secondaire Général, Technique et de la Formation Professionnelle. A travers ce programme le ministère conçoit, met en œuvre et assure le suivi et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière d'éducation.

▪ **Le programme "ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERALE (ESG)**

Trait d'union entre le primaire et le supérieur, l'Enseignement Secondaire Général a pour but principal la poursuite de la scolarisation par l'approfondissement chez l'élève, des apprentissages précédents de développement d'aptitudes nouvelles devant préparer aux études supérieures. A travers ce programme, l'Etat vise à garantir à tous les apprenants de l'ESG une éducation fondamentale et complémentaire équitable et de qualité d'ici horizon 2030.

▪ **Le programme "ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS"**

Deuxième priorité du gouvernement en matière d'éducation après l'enseignement primaire, la formation technique et professionnelle constitue le socle du développement social économique du pays car il contribue significativement au renforcement de l'employabilité et la réduction de taux de chômage et de sous emploi. Ce programme s'inscrit dans l'optique d'une articulation formation/emploi et vise à mettre sur le marché de l'emploi une main d'œuvre de qualité, compétitive pouvant contribuer de façon significative au développement économique du pays.

▪ **Le programme ALPHABETISATION ET PROMOTION DES LANGUES NATIONALES (APLN)".**

Ce programme est un pan de la politique nationale du secteur de l'éducation adoptée par le Gouvernement en 2018 à travers une « lettre de politique éducative » (LPE). Ce programme tend à faire de l'alphabétisation, une base pour la formation professionnelle et le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des adultes en vue de l'autonomisation, de la santé, du bien-être, et de l'insertion socio- professionnelle et socio-économique.

➤ **Au MESRS**

Pour l'année 2020, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a dans son portefeuille quatre (04) programmes que sont :

- Pilote et Soutien aux Services du Ministère,
- Enseignement Supérieur,
- Recherche Scientifique et Innovation Technologique
- Vie de l'étudiant

▪ **Le Programme "PILOTE ET SOUTIEN AUX SERVICES DU MINISTERE"**

Ce programme vise à moderniser la gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

▪ **Le programme "ENSEIGNEMENT SUPERIEUR"**

Ce programme s'inscrit dans la politique nationale de l'enseignement supérieur au Bénin et dans le programme d'actions du gouvernement notamment en son pilier 2 « transformer les structures de l'économie », axe stratégique 5 « amélioration des performances de l'éducation ». Ce programme contribue à mettre à la disposition du Bénin, des ressources humaines qualifiées capables entre autres, de s'auto employer.

▪ **Le programme "RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE"**

Ce programme participe à la mise en œuvre de la politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation arrimée au programme d'actions du gouvernement. Il vise à développer la recherche et l'innovation en prenant en compte les besoins de l'économie et de la population béninoise.

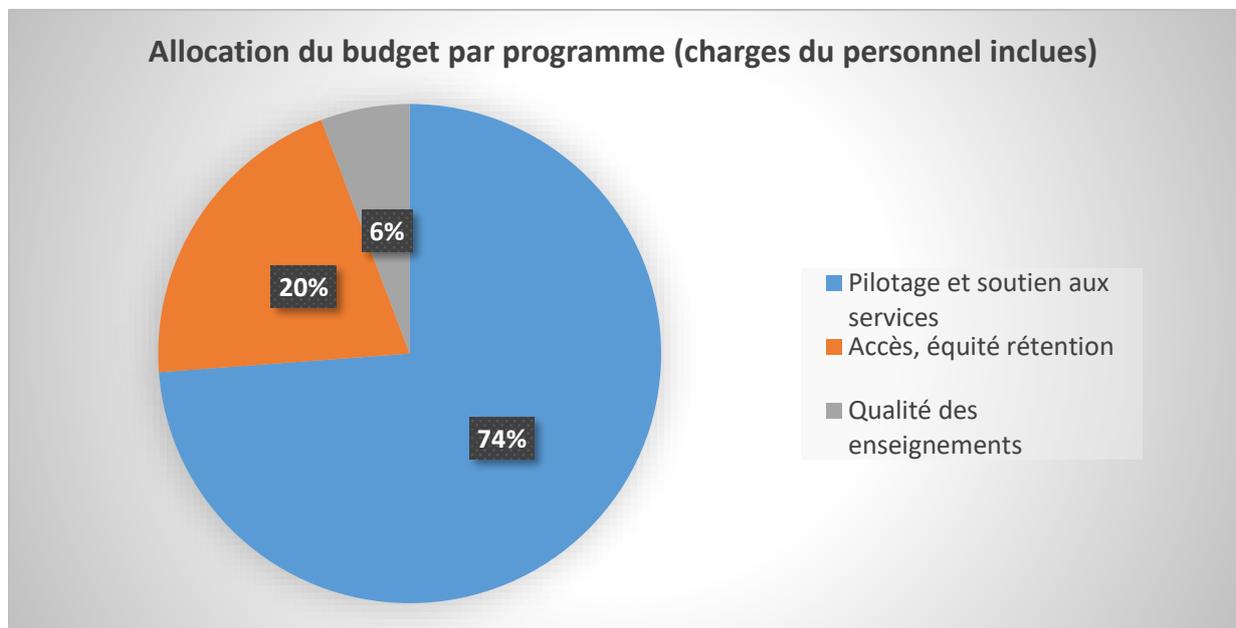
▪ **Le Programme "VIE DE L'ETUDIANT"**

Ce programme est un pan du plan stratégique de l'Enseignement supérieur en matière d'amélioration des conditions de vie des étudiants à travers l'accès au logement, au transport, et à des services de santé de qualité. Il vise également le développement des activités sportives et culturelles.

2.4 Allocations par programme

➤ Au MEMP

Grphe5 : Allocations par programmes au MEMP année 2020

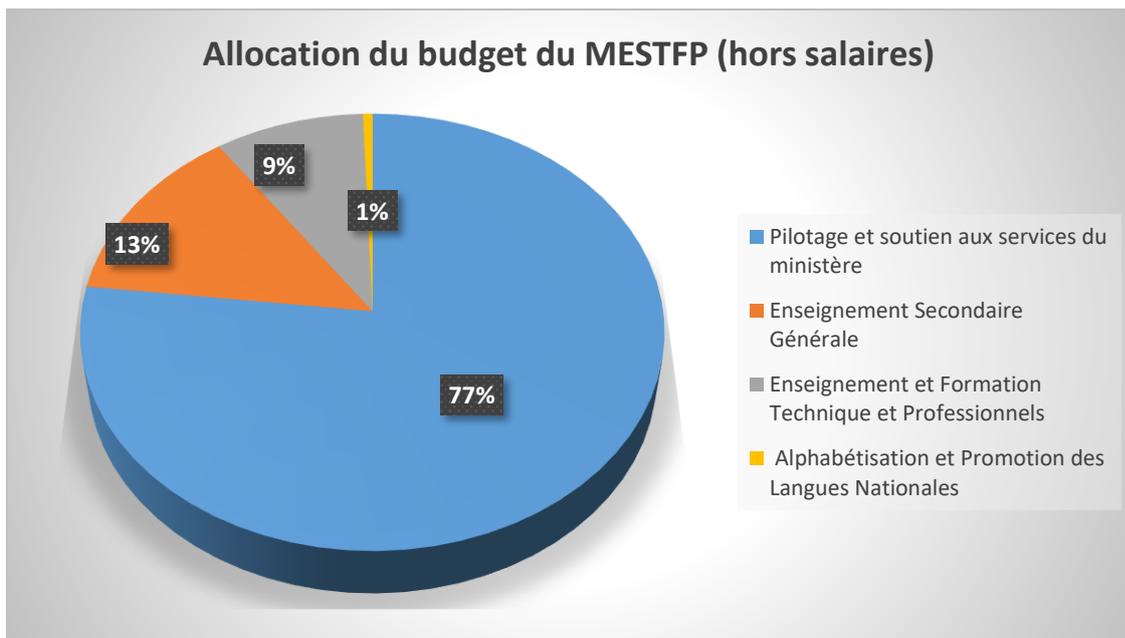


Source : Projets Annuels de Performance 2020

De l'analyse du graphique, le programme *Pilotage et soutien aux services du Ministère* bénéficie d'une forte proportion des ressources du budget du MEMP. Les ressources allouées au programme *Accès, Équité Rétention* se retrouvent largement en deçà du montant du premier programme, minorées de plus du triple. Quant au programme "Qualité des Enseignements", il a reçu la plus faible allocation.

➤ Au MESTFP

Grphe6 : Allocations par programme au MESFTP 2020

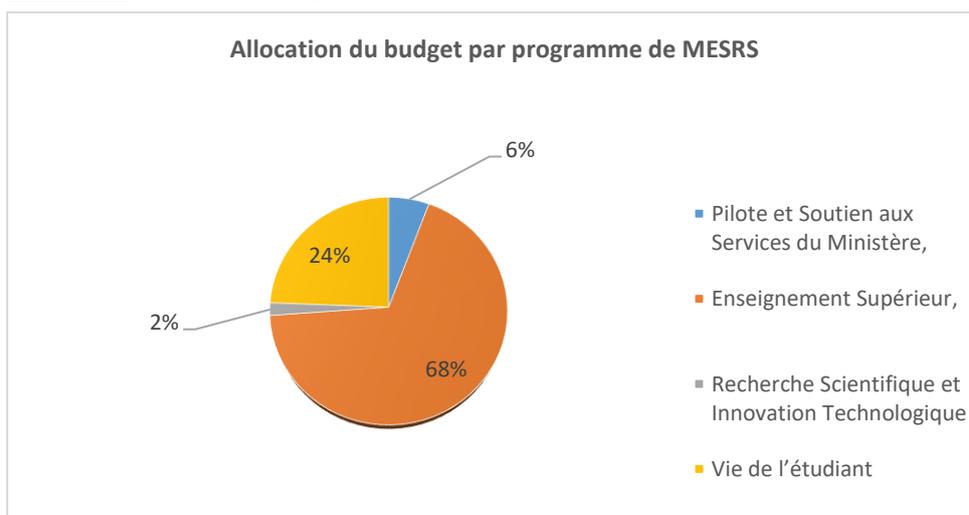


Source : Projets Annuels de Performance 2020

Une grande part des ressources du ministère est allouée au programme Pilotage et soutien aux services du ministère. Le programme "Enseignement Secondaire Général" a reçu une part moins importante des ressources du secteur. Le programme "alphabétisation et promotion des langues nationales (APLN)" est celui qui a la plus faible allocation du budget.

➤ Au MESRS

Grphe 7 : Allocations par programme au MESRS 2020



Source : Cellules Suivi-Evaluation MESRS

Au MESRS, une grande part des ressources du Ministère a été consacrée au *programme Enseignement Supérieur*. Le programme *Vie de l'étudiant* qui prend en compte les dépenses

sociales prioritaires du secteur a reçu une part moins importante des ressources du secteur. Il est suivi du programme Pilotage et Soutien aux Services du Ministère. Quant au Programme *Recherche Scientifique et Innovation Technologique*, nous constatons, qu'il est celui ayant la plus faible allocation du budget.

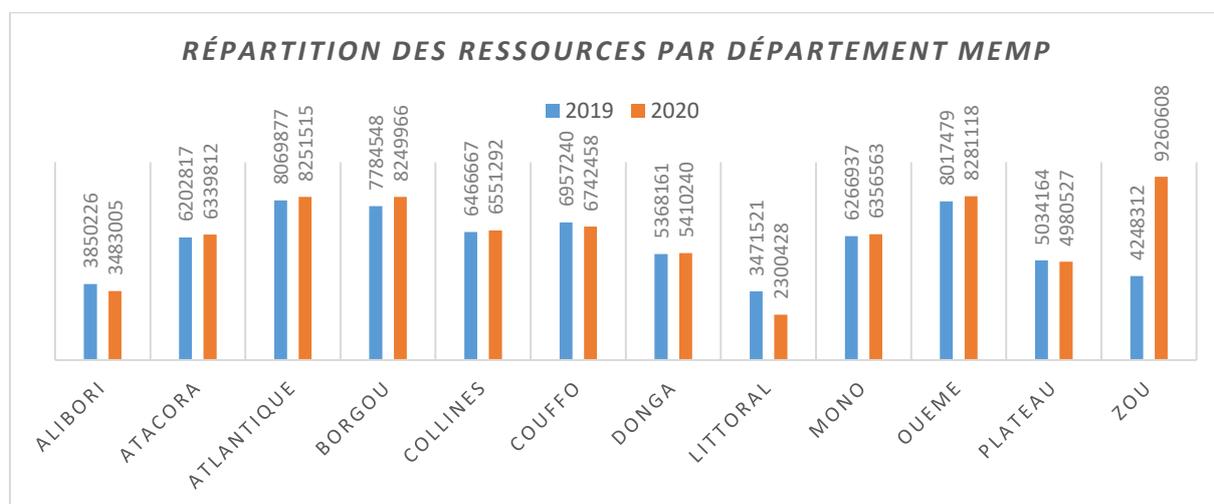
2.5 Répartition des ressources par département

Pour faire implémenter les différentes actions des ministères au niveau départemental, les différents ministères mettent à la disposition des différentes directions départementales, des ressources pour la mise en œuvre des actions, concourant ainsi à l'atteinte de la vision globale du Bénin en matière d'éducation. Il convient de rappeler que l'enseignement supérieur au Bénin n'est géré que par le ministère et cette prérogative n'est pas partagée avec les communes. La répartition des ressources par département ne concerne donc pas le MESRS.

➤ Au MEMP

La répartition des ressources par département dans le secteur de l'éducation entre 2019 et 2020 est représenté de la façon suivante :

Graph 8 : Répartition des ressources par département au MEMP de 2019 à 2020



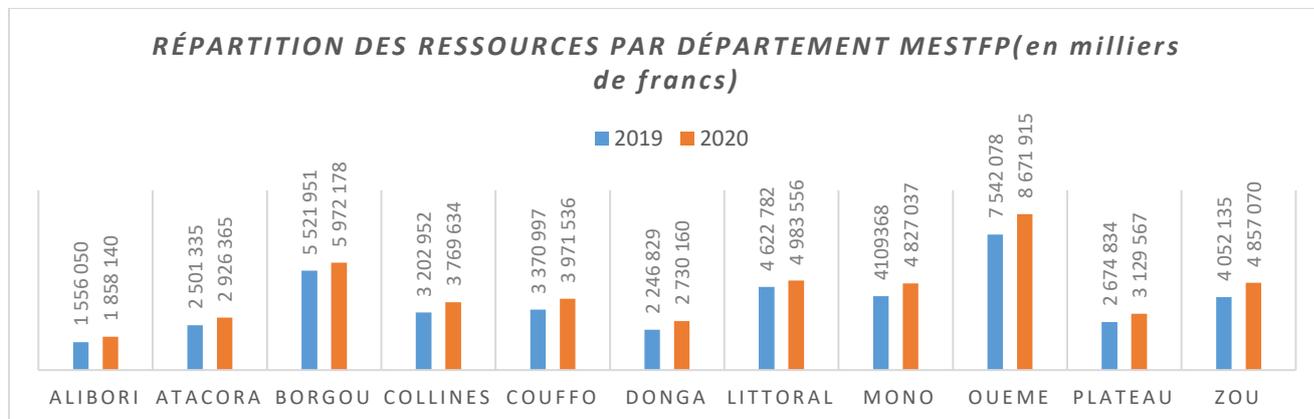
Source : Budget de l'Etat Gestion 2020 Présentation Détaillée des Dépenses

Au regard du graphique, nous constatons de façon générale une nette augmentation des ressources en 2020 dans tous les départements à l'exception des départements de l'Alibori, du Littoral, du Couffo, et du plateau où nous constatons une chute des ressources allouées en 2020.

➤ AU MESTFP

La répartition des ressources par département dans le secteur de l'éducation entre 2019 et 2020 est représenté de la façon suivante :

Graph 9 : Répartition des ressources par département au MESTFP de 2019 à 2020



Source : Budget de l'Etat Gestion 2020 Présentation Détaillée des Dépenses

De l'analyse du graphique, il ressort que les allocations budgétaires de tous les départements connaissent une constante augmentation. En 2020, le département de l'Ouémé tient le premier poste des allocations suivi du département du Borgou.

2.6 Sources de financement

Les sources de financement des activités des sous-secteurs de l'éducation sont diverses. En dehors du budget national, le secteur de l'éducation bénéficie de l'appui des partenaires techniques et financiers que sont : l'AFD (Agence Française pour le Développement) ; La BADEA (Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique) ; Le FSD (Fonds Social pour le Développement) ; la BM (Banque Mondiale) ; la Banque Islamique de Développement (BID) et l'Unesco ; les coopérations Suisse et Allemande.

➤ Au MEMP

La plus grande partie du budget est financée par l'Etat soit un montant de 101 027 696 000 de francs CFA, et le Japon a fait un don de 1 750 000 000 CFA⁶.

➤ Au MESTFP

On a un financement de la part de l'Etat d'un montant de 62 269 097 000 de francs CFA, et pour les projets PIP un montant de 3 000 000 000 de francs CFA, l'AFD a contribué aux projets

⁶ Tiré du Budget de l'Etat 2020, Présentation détaillée des dépenses gestion 2020

PIP avec un montant de 5 115 357 000 de francs CFA au total, soit un don de 13 860 000 000 de francs CFA et un prêt de 37 293 570 000 de francs CFA⁷.

➤ **Au MESRS**

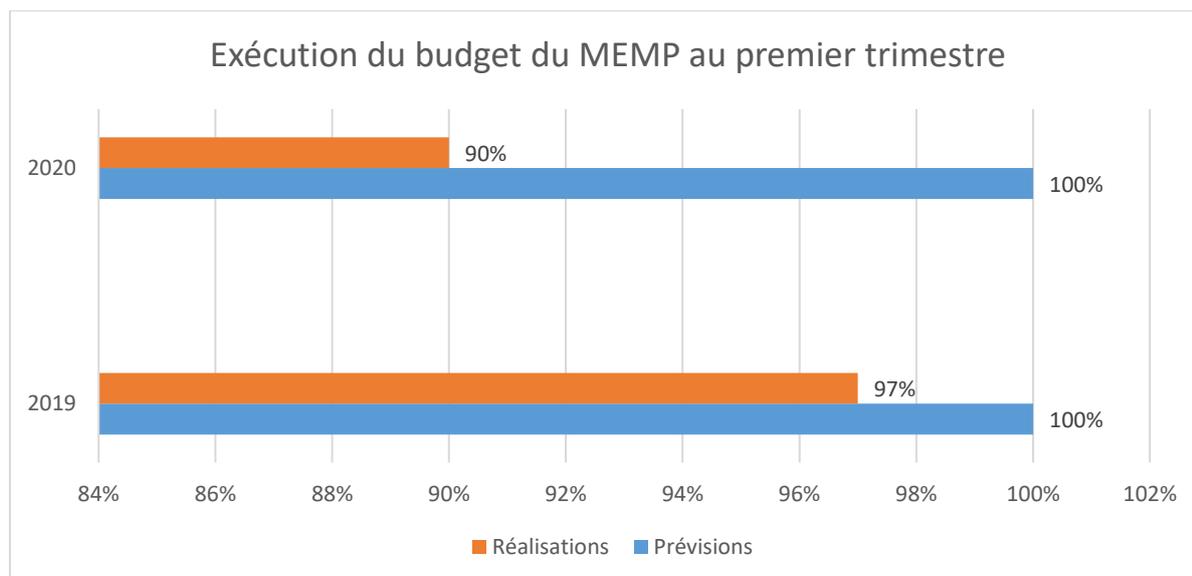
Le programme 1 est financé par l'Etat avec un montant de 3 627 986 273 de francs CFA, le programme 2 est financé par l'Etat, la BADEA, le FSD, et la BM pour un montant de 43 460 234 727 de francs CFA, Le programme 3 financé par l'Etat pour un montant de 1 138 480 000 de francs CFA, et le programme 4 financé par l'Etat et la BADEA pour un montant de 15 543 189 000 de francs CFA⁸.

III. Point d'exécution du budget du secteur de l'éducation au premier trimestre 2020

3.1 Exécution du budget à la fin du premier trimestre 2020

➤ **Au MEMP**

Graphe10 : Point d'exécution du budget du MEMP au premier trimestre (2019,2020)



Source : Cellule Suivi-Evaluation MEMP

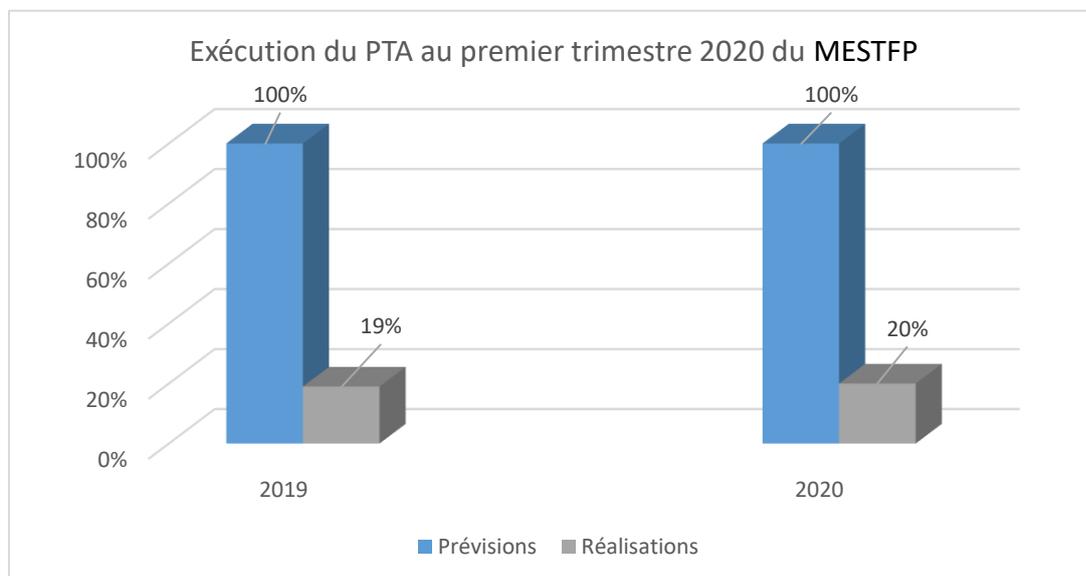
Pour une prévision trimestrielle de 29 732 835 750 milliards de FCFA, on note une réalisation à hauteur de 26 670 323 202 milliards FCFA soit 90% de taux base ordonnancement. En 2019 pour la même période, l'allocation est estimée à 28 512 912 000 de francs CFA pour un taux base ordonnancement de 97% soit 7% de plus que 2020.

⁷ Tiré du Budget de l'Etat 2020, Présentation détaillée des dépenses gestion 2020

⁸ Cellule Suivi-Evaluation MESRS

➤ **Au MESFTP**

Graphe11 : Point d'exécution du budget du MESTFP au premier trimestre

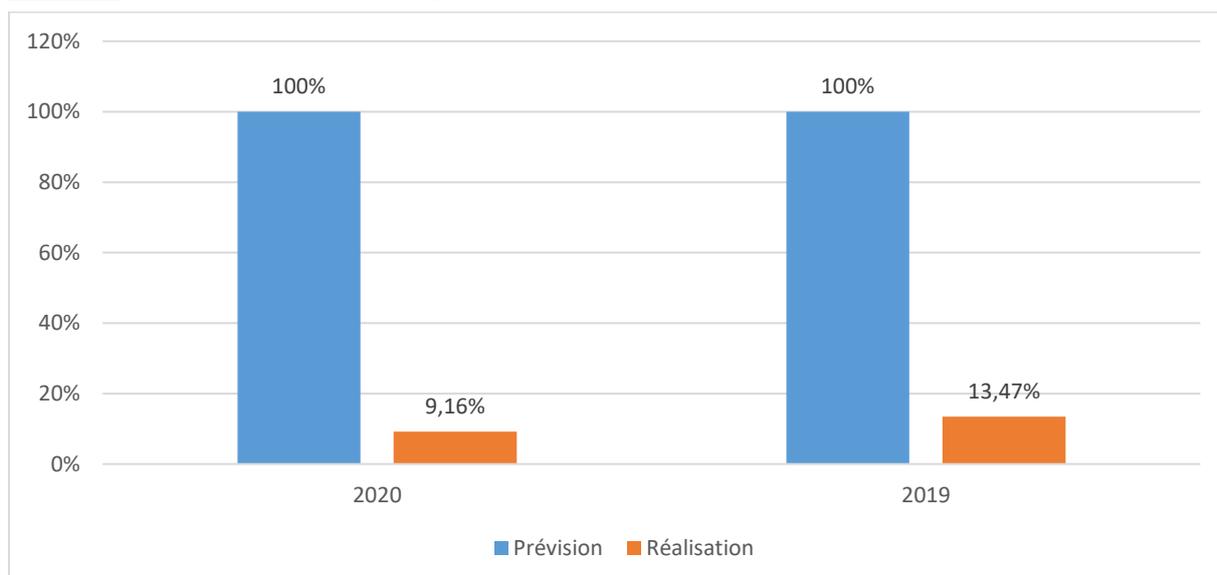


Source : Cellule Suivi-Evaluation MESTFP

L'exécution du budget au premier trimestre 2020 affiche un taux de 20% base ordonnancement sur une prévision annuelle de 87 892 981 000 de francs CFA contre 19% pour une prévision de 75 006 732 000 de francs CFA en 2019.

➤ **Au MESRS**

Graphe12 : Point d'exécution du budget du MESRS au premier trimestre



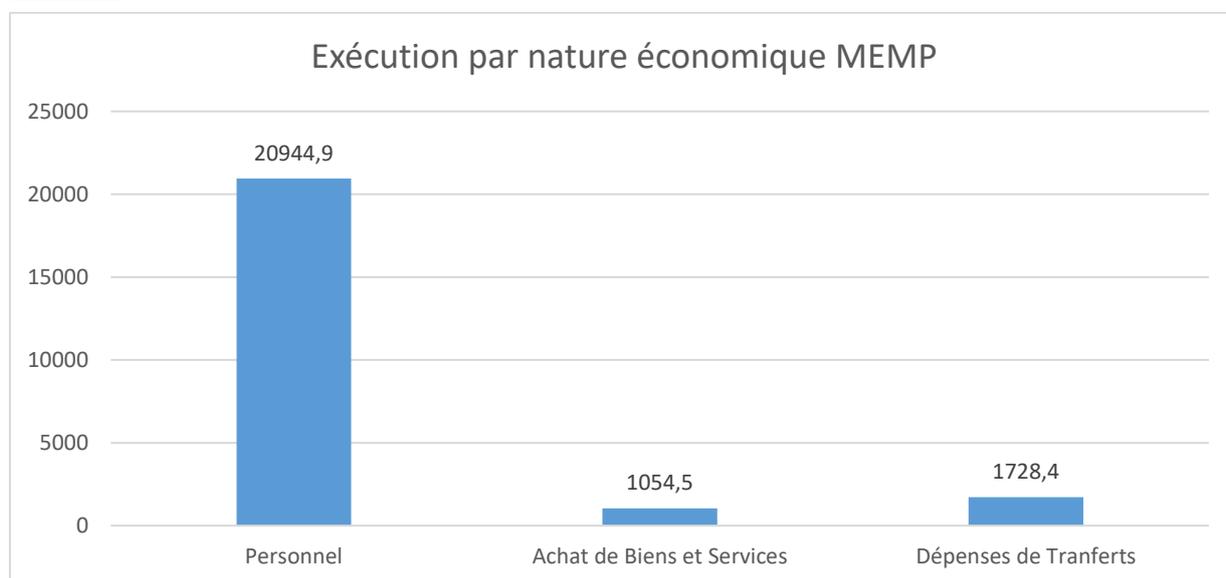
Source : Cellule Suivi-Evaluation MESRS

La réalisation au premier trimestre 2020 affiche un taux de 9,16% base engagement sur une prévision trimestrielle de 15 942 472 500 de francs CFA contre 13,47% pour une prévision de 15 243 688 500 de francs CFA en 2019. Bien que l'allocation au premier trimestre ait connu une augmentation en 2020, le taux de réalisation par contre est resté faible comparé à celui de 2019.

3.2 Exécution du budget par nature économique à la fin du premier trimestre 2020

➤ Au MEMP

Graphe13 : Point d'exécution du budget du MEMP par nature économique

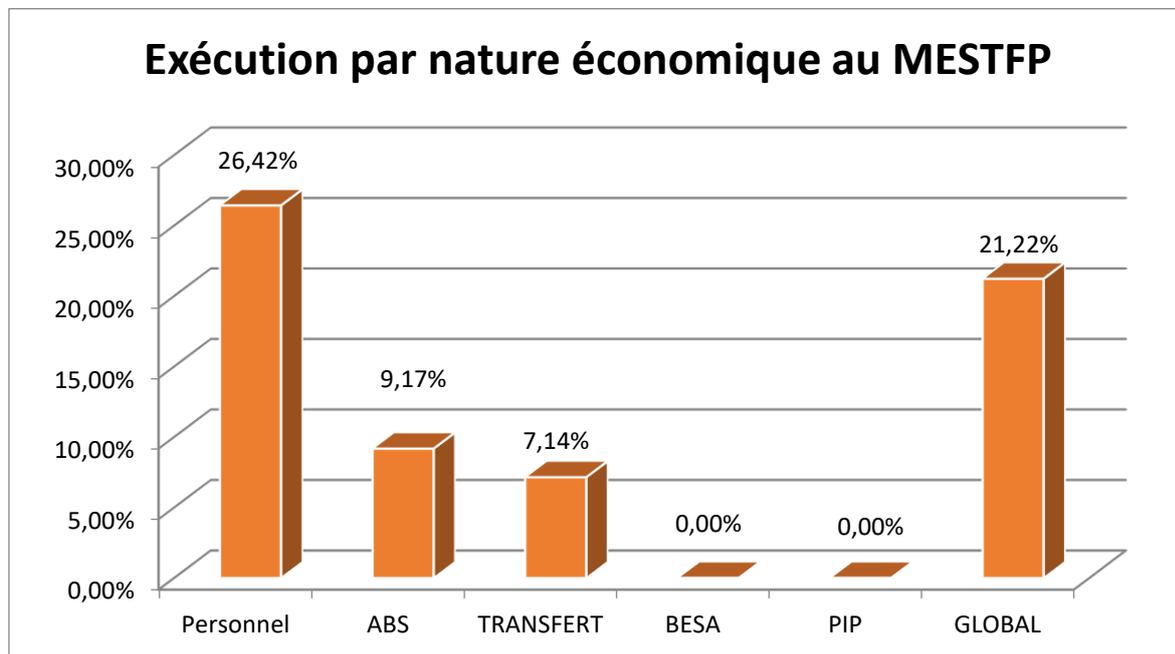


Source : Annexe au rapport d'exécution à fin mars de la loi de finance gestion 2020

L'exécution du budget du MEMP au premier trimestre de 2020 montre que les dépenses du personnel occupent le premier poste des allocations. Les dépenses d'achat de biens et services ont la plus faible part. La quasi-totalité des ressources budgétaires du MEMP ont été consacrées aux dépenses du personnel, démontrant une priorisation du social.

➤ **Au MESTFP**

Graphe14 : Point d'exécution du budget du MESTFP par nature économique

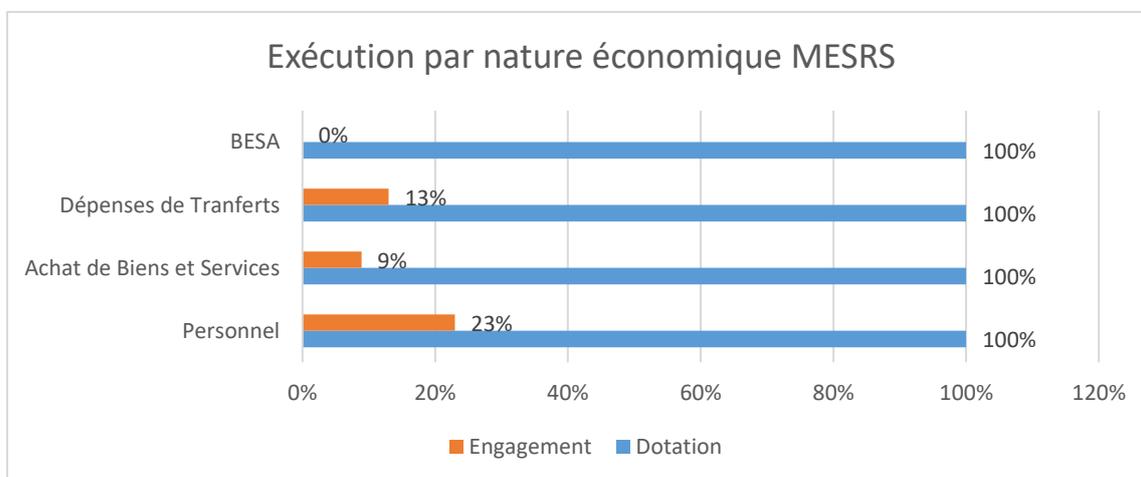


Source : Annexe au rapport d'exécution à fin mars de la loi de finance gestion 2020

Au 31 mars 2020, les crédits alloués au MESTFP sont globalement exécutés à 21,22% base ordonnancement. Ce taux s'explique principalement par les dépenses de personnel qui sont ordonnancées à 26,42% et qui constituent la plus grande part dans le budget du Ministère. Les dépenses en capital ainsi que celles de BESA n'ont pas été exécutées.

➤ **Au MESRS**

Graphe15 : Point d'exécution du budget du MESRS par nature économique



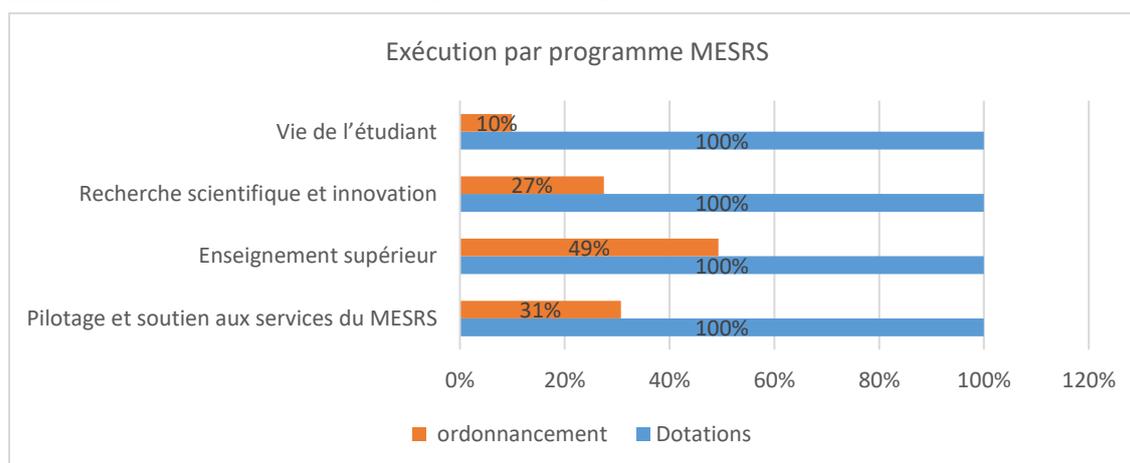
Source : Cellule de Suivi-Evaluation MESRS

L'exécution par nature économique du budget du MESRS au premier trimestre montre que les dépenses de personnel occupent 23% du budget taux base engagement 13% sont consacrés aux dépenses de transferts contre 9% pour l'achat de biens et services.

3.3 Exécution du budget par programme budgétaire à la fin du premier trimestre 2020

➤ Au MESRS

Graph 16 : Point d'exécution du budget du MESRS par programme budgétaire



Source : Cellule Suivi-Evaluation MESRS

Au premier trimestre 2020, le programme Enseignement supérieur est exécuté à un taux base ordonnancement de 49%, suivi du programme Pilotage et soutien aux services du MESRS (31%). Le programme Vie de l'étudiant enregistre un taux de 10%.

3.4 Niveau d'exécution des dépenses sociales prioritaires à la fin du premier trimestre 2020

➤ Au MEMP

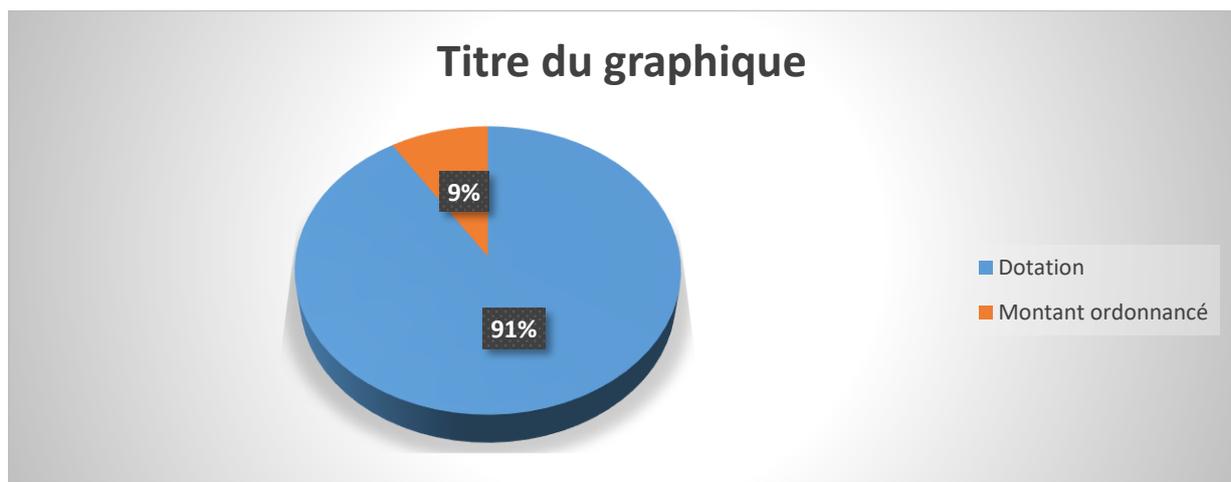
Dans le budget général de l'Etat, gestion 2020, le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) a bénéficié de certaines ressources destinées aux dépenses dites Sociales prioritaires. Il s'agit de :

- La prise en charge des écolages dans les écoles primaires publiques du Bénin le montant prévu et objet de l'arrêté interministériel portant répartition des subventions a été entièrement libéré ;

- Les crédits relatifs aux consommations d'eau, électricité, téléphone ont été libérés à hauteur de 50% au titre du 1er semestre conformément à la lettre de notification des crédits
- Les fonds FADEC ne sont pas encore transférés à cause de la non disponibilité de l'arrêté interministériel (Ministère de la Décentralisation et le Ministère de Finances)

➤ **Au MESRS**

Graphe17 : Point d'exécution des dépenses sociales prioritaire au MESRS



Source : Cellule Suivi-Evaluation MESRS

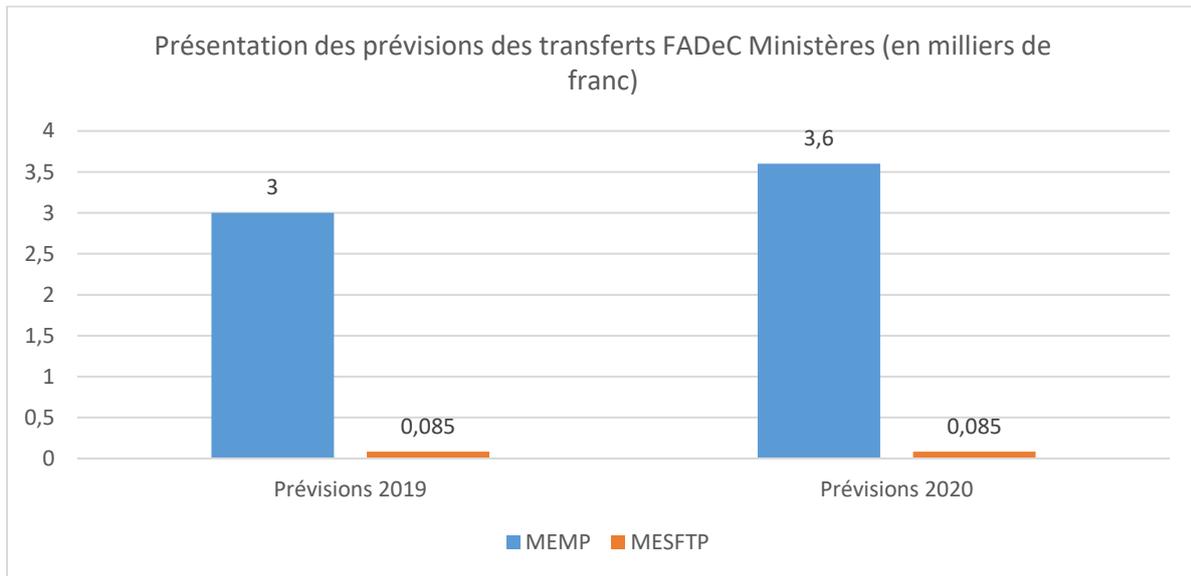
A l'enseignement supérieur, les dépenses sociales prioritaires se résument à l'ensemble des dépenses du programme « vie de l'étudiant ». Ces dépenses sont relatives à la gratuité des frais d'inscription aux étudiants (non boursiers, non secourus et non fonctionnaires), les bourses universitaires, l'hébergement, la restauration, le transport, les activités artistiques, culturelles et sportives et le suivi médical des étudiants. Pour une dotation globale de 15 543 189 000, le MESRS a exécuté 9,91% du budget au titre du premier trimestre soit un montant de 1 540 814 226 FCFA. Ce taux trimestriel de 9,91%, projeté sur les trois trimestres restant de l'année donnerait un taux d'exécution des DSP équivalent à environ 39,64% pour l'année. Ce qui ne serait pas conforme aux engagements du gouvernement (dans les programmes conclus avec le FMI) d'exécuter à 100% base ordonnancement les Dépenses Sociales Prioritaires. Il urge donc que les acteurs du MESRS mettent les bouchées doubles pour qu'à la fin de l'année, les DSP inscrites soient exécutées à 100%⁹.

⁹ Guide de programmation, de budgétisation et de suivi de l'exécution des dépenses sociales prioritaires

3.5 Présentation du niveau de transfert FADEC

Le graphique ci-dessous indique le transfert des ressources FADEC aux communes concernées par les ministères de l'enseignement secondaire et de l'enseignement maternel et primaire.

Grphe18 : prévisions des transferts FaDec de 2019 à 2020



Source : Budget de l'Etat Gestion 2020 Présentation Détaillée des Dépenses

De l'analyse du graphe ci-dessus, il est à remarquer que le Ministère des enseignements maternel et primaire a connu une augmentation des prévisions en 2020 soit un taux de 20%. Le tableau des transferts au niveau du sous-secteur de l'enseignement secondaire montre que les communes n'ont encore reçu aucun transfert des fonds FADEC pour cette année.

La hausse du taux des prévisions de transfert remarqué au niveau du MEMP au profit des communes est en lien avec la promesse du gouvernement d'augmenter pour la rentrée scolaire 2019-2020, les allocations pour l'alimentation des écoliers et l'hygiène à l'école. Ce constat traduit dans les faits, la priorité que l'Etat accorde à l'enseignement de base.

IV. Difficultés rencontrées dans l'exécution des PTA du secteur de l'éducation au 1er trimestre 2020

L'exécution du PTA 2020 des trois secteurs de l'éducation a été impactée par un certain nombre de difficultés ressenties lors de la mise en œuvre.

4.1 Les difficultés liées aux dépenses sociales prioritaires et au PTA

Des difficultés rencontrées au titre du 1er semestre 2020, on peut retenir :

➤ Au MEMP

- Pas de difficultés particulières liées à l'exécution des dépenses sociales prioritaires.
- Insuffisance des crédits pour ordonnancement des dépenses (Les fonds sont souvent insuffisants pour ordonner les dépenses)
- Insuffisance de ressources matérielles (Le parc automobile du MEMP manque cruellement de véhicules pour effectuer les différentes missions.

➤ Au MESRS

- La pandémie du corona virus (covid-19) ayant engendré le dépeuplement forcé des infrastructures des COUS ;
- L'insuffisance de ressources (humaines, matérielles et financières) ne permettant pas d'offrir de meilleures conditions de vie aux étudiants ;
- Le retard dans le décaissement des différentes tranches de la subvention de l'Etat.

4.2 Les impacts du COVID-19 sur la mise en œuvre du PTA 2020

En février 2020, le Bénin, comme beaucoup de pays de la sous-région a été frappé par la crise du corona virus. Inattendue et imprévue, cette crise sanitaire a porté d'énormes conséquences (surtout négatives), se traduisant parfois par des pertes en vies humaines. Cette crise a paralysé presque tous les secteurs d'activité. Dans les administrations publiques, elle a porté entorse à la bonne mise en œuvre du PTA.

➤ Au MEMP

La pandémie du COVID-19 a entraîné le retard dans la mise en œuvre des activités du PTA, notons que les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le COVID 19, notamment l'instauration du cordon sanitaire, ont causés la suspension de toutes les activités. On note également la réaffectations des crédits à d'autres activités non planifiées liées au COVID-19, notamment l'acquisition des masques, gels hydro alcooliques et dispositifs de

lavage des mains pour lesquels le ministère a dû mobiliser des ressources initialement destinées à d'autres usages.

➤ **Au MESTFP**

La crise du corona virus a entraîné entre autres :

- le retard dans la mise en œuvre des activités du PTA dû à la fermeture des écoles pendant une certaine durée ;
- les difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources ;
- Certaines activités de terrain ont été momentanément suspendues car elles nécessitent des déplacements à l'intérieur du pays ;
- la réorganisation des activités initiales pour tenir comptes des exigences de la pandémie ;

➤ **Au MESRS**

La pandémie du Covid-19 a favorisé la prise d'un certain nombre de mesures ayant engendré le ralentissement de l'activité économique en général. Au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), les mesures prises pour éviter la propagation du virus sont entre autres :

- Le réaménagement du calendrier universitaire ;
- La suspension des activités académiques et pédagogiques sur les différents campus pour une période donnée ;
- La suspension des œuvres universitaires pour une période donnée ;
- La mesure de rotation des agents dans les bureaux à effectif élevé ;
- La suspension temporaire des ateliers ...etc.

Toutes ces mesures ont eu un fort impact sur l'exécution correcte du PTA, gestion 2020 du sous-secteur et engendrant de ce fait une contre-performance de ce dernier.

V. Stratégie et mesures correctives envisagées ou mise en place pour améliorer l'exécution du PTA aux prochains trimestres

Pour faire face à cette crise, les différents ministères ont mise en place des stratégies et mesures correctives pour améliorer l'exécution du PTA au prochains trimestre. A ces stratégies, des recommandations sont également formulées à l'endroit des différents acteurs. Les stratégies varient en fonction du type de ministère :

➤ **Au MEMP**

- Amélioration de la programmation et l'exécution des activités. Cette mesure va permettre la reprogrammation et l'exécution diligente des activités qui n'ont pu être faites du fait des mesures de riposte au COVID.
- Le PTA étant une prévision, des réaménagements se font périodiquement suite aux recommandations des revues.

➤ **Au MESTFP**

- Amélioration de la programmation et l'exécution des activités : L'exécution des activités doit désormais tenir compte des réalités liées à la pandémie du Corona.

➤ **Au MESRS**

Face à la contre-performance engendrée par la covid-19, plusieurs initiatives ont été retenues pour l'amélioration de l'exécution du PTA, gestion 2020 du MESRS. Au nombre de ces initiatives, on peut retenir entre autres :

- La sensibilisation de tous les acteurs du sous-secteur à observer les gestes barrières (personnel enseignant, administratifs et de recherche) ;
- L'installation dans toutes les universités des dispositifs de lave mains ou de gels hydro alcoolique ;
- La mise en place d'une plateforme e-learning pour le déroulement de cours dans les UNB ;
- L'introduction des TICs (visioconférence) dans le monitoring des activités du ministère (codirs, revues, validation et autres ateliers).

Recommandations

➤ **A l'endroit des ministères**

- Veiller au transfert à bonne date des fonds FADEC aux communes afin de leur permettre de jouer leur rôle au second trimestre.
- Instruire les services compétents des ministères à mettre à la disposition des OSCs des informations sur l'exécution du budget et les PTA.

- Prévoir la construction de nouveaux bâtiments dans les écoles et collèges pour permettre à tous les apprenants une bonne rentrée dans le respect des mesures de distanciation sociale.
- Veiller au suivi rigoureux des gestes barrières au sein des écoles et établissements notamment dans les périphéries et milieux ruraux.
- Organiser un suivi rigoureux des dispositifs de lavage des mains et veiller à leur disponibilité.
- Renforcer l'hygiène et le respect des mesures barrières dans les cantines scolaires et au cours des repas.
- Veiller à la prise en compte et à la mise en œuvre des activités suspendues et /ou reportées dans le planning du second trimestre.

➤ **A l'endroit de Social Watch Bénin**

- Sensibiliser les acteurs des différents ministères sur les DSP pour l'appropriation par ces derniers du *guide de programmation, de budgétisation et de suivi de l'exécution des dépenses sociales prioritaires* ;
- Veiller à la prise en compte des activités non exécutées au premier trimestre dans les trimestres à venir ;
- Plaidoyer pour que le SIGFIP soit ouvert pendant un temps raisonnable pour permettre l'engagement des dépenses ;
- Plaidoyer auprès du BAI pour la Signature à temps des PTA.

Conclusion

La mise en œuvre des PTA 2020 des différents sous-secteurs de l'éducation est en cohérence avec les orientations du plan Décennal de Développement du secteur de l'Education et la politique de l'Etat en matière de l'Education. Ainsi, les allocations reçues par chaque sous-secteur sont en lien avec les priorités des ministères concernés pour le compte de l'année 2020. Les différents taux d'exécution physique et financière enregistrés au premier trimestre 2020 au niveau de chaque ministère ont été influencés par la pandémie du COVID-19 qui a ralenti ou même empêché la mise en œuvre de certaines activités. Il est important de signaler qu'au cours de ce premier trimestre 2020, le CNE (Conseil National de l'Education) a été mis en place pour la prise en compte effective des réformes indispensables pour la mise en œuvre des nouvelles orientations du système éducatif béninois. Aussi suggérerons-nous la prise en compte effective des stratégies et mesures correctives pour l'amélioration de l'exécution du PTA au prochain trimestre.